

RAPPORT 2020

Développement Durable



VILLE DE BONDY

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Edition 2020

SOMMAIRE

Le mot de l'élu

Pourquoi un rapport de développement durable ?

Partie I- Le défi de l'énergie et l'adaptation climatique (pages 10 à 21)

1. Les consommations d'énergie

Chiffres

L'éclairage public : des économies grâce aux ampoules basses consommation

- 2. Les Energies Renouvelables à Bondy : le réseau de chaleur
- 3. Les grands travaux : le respect des normes environnementales assuré

Les réalisations

La place de l'Eglise et l'installation de noues

4. Les mobilités douces

Transports : une bonne desserte et des améliorations à venir

Favoriser les déplacements à vélo et à pied

La zone 30

Plan vélo: aménagements urbains

Vélib': la mairie continue d'insister pour avoir des stations

Véligo

Jalonnements piétons et vélo

Partie II- Préserver la biodiversité et révéler la nature (22 à 31)

- 1. La révision du PLU et le Programme de Renouvellement Urbain
- 2. Gestion de la ressource en eau, promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales
- 3. La ville en vert

Parcs et squares

Entretien végétal

La charte de l'arbre

La commission charte de l'arbre

Fonctionnement

Permis de végétaliser

Compostage

4. Cadre de vie et propreté, la Gestion Urbaine de Proximité

Le rôle de la mission

Gestion des déchets Déchetteries mobiles

Partie III-Education, citoyenneté et culture au cœur du projet de développement (32 à 41)

1. Faire vivre la démocratie et animer la ville

Budget participatif

Conseil Consultatif de quartier et Conseil des Sages

Animations en cœur de quartier

Semaine de la fraternité

Semaine (européenne) du développement durable

2. Les enfants, acteurs clés des changements de pratiques

Dans les écoles, de multiples actions de sensibilisation

Mieux manger dans les cantines

Lutter contre le gaspillage alimentaire : l'expérience Olympe de Gouge bientôt généralisée

Des jeunes en services civiques pour sensibiliser les habitant·es

3. Des espaces pédagogiques et innovants : Le LAB3S

La ferme Caillard

Partie IV - Une ville pour tous et attentive à chacun (42 à 47)

- 1. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire
- 2. Solidarité avec les quartiers défavorisés : la lutte contre la précarité énergétique
- 3. L'égalité Femmes/Hommes : un enjeu du développement durable incontournable

Partie V - Administration Exemplaire (48 à 51)

- 1. Le Garage : un point sur les consommations d'essence
- 2. Des efforts significatifs sur la consommation de papier

La dématérialisation

Rénovation du conseil municipal et documents projetés pour éviter les impressions supplémentaires

Rationalisation des impressions

- 3. Politique d'achats durable et commande publique.
- 4. Le recyclage des déchets de bureau de l'administration

Mot de l'élu,

Adjoint chargé de la transition écologique et Développement durable.

L'écologie ne doit plus être une idéologie mais une manière de vivre, une science du concret.

Classique, la formule de Saint Exupéry selon laquelle « nous n'héritons pas de la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants », n'en reste pas moins d'actualité.

Elle suppose une prise en compte de l'écologie, par tous, dès maintenant, pas seulement pour nous mais aussi pour les générations futures.

Renforcée par l'urgence climatique, cette prise de conscience générale est fondamentale. Elle suppose des actions tant nationales que locales pour susciter une adhésion citoyenne.

La créativité, la sobriété et la mobilisation pour le bien commun doivent guider nos actions.

A Bondy, l'enjeu écologique est d'autant plus important que les contraintes urbaines sont fortes.

Le défi à relever est alors de préserver l'existant, en améliorant notre cadre de vie.

Tout en assurant une certaine continuité des actions engagées antérieurement, il faut désormais évoluer vers une écologie urbaine concrète, appliquée à la vie quotidienne.

Cet objectif se retrouve dans certains projets.

Il est par exemple prévu de tester des revêtements anti-bruit sur certaines de nos rues à forte circulation pour diminuer les nuisances sonores, d'équiper entièrement de leds l'éclairage public en lançant un marché global de performance, d'initier une journée sans voiture lors de la semaine du développement durable.

On peut également rappeler certains projets du budget participatif proposés en 2019 et en attente de réalisation : des arbres avenue Léon Blum, des ruches urbaine, la végétalisation du toit de la gare, un petit jardin partagé rue de l'espérance...

Les différentes actions lancées sont évoquées dans ce rapport. Elles doivent s'étoffer avec de nouvelles actions concrètes, contribuant à favoriser le mieux vivre à Bondy.

Pourquoi un rapport de développement durable ?

L'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants à la présentation, préalablement au débat d'orientation budgétaire (DOB), d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable.

Désigné comme un outil de dialogue local, ce rapport développement durable permet aux collectivités de réinterroger leurs politiques publiques, leur fonctionnement et leurs modalités d'intervention en perspective du développement durable de leur territoire. On rappelle que la notion de développement durable est souvent représentée comme l'enchevêtrement de trois cercles représentants : l'économie, la société et l'environnement.

Pour la neuvième année consécutives, la Ville de Bondy s'engage dans une évaluation de ses projets au regard du développement durable. Ce document s'inscrit peu à peu dans les pratiques administratives et prend une importance dans le calendrier administratif. Cette approche transversale permet de faire le point sur les projets menés et de réfléchir à leur possible amélioration pour un service plus performant. L'objectif principal est de proposer, aux élu·es bondynois·es, une autre lecture des actions menées par les services en amont du débat d'orientation budgétaire.

Considéré comme la référence sur les sujets environnementaux et climatiques, le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), a publié en octobre 2019 son rapport sur l'état des sols de la planète. Comme son rapport de 2018 sur les impacts du réchauffement climatique, ce rapport met en évidence l'impact de l'activité humaine sur l'environnement et rappelle l'urgence à agir.

A Bondy les épisodes caniculaires sont de plus en plus fréquents et la pollution de l'air entraine déjà une baisse d'espérance de vie de deux ans pour les jeunes franciliennes et franciliens¹.

Afin de limiter les bouleversements liés au changement climatique, l'objectif est de contenir le réchauffement global de la planète dans une limite de +2°C d'ici 2100. L'accord de Paris, signé le 12 décembre 2015 dans le cadre de la COP 21², inscrit pour la première fois dans un accord international l'ambition de tendre vers 1,5°C d'augmentation.

Localement la ville de Bondy s'est dotée d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) avec plusieurs objectifs : réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES, principaux responsables du réchauffement de la planète), améliorer la qualité de l'air, et adapter le territoire aux dérèglements climatiques en cours et à venir.

Cette démarche, rendue obligatoire par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement du

¹ Les moins de 30 ans vivant en ile de France perdent en moyenne deux ans d'espérance de vie à cause de la pollution de l'air.

² Une COP, « conférence des Parties », est la réunion des états signataires d'une convention internationale. Il existe des COP pour nombreuses conventions internationales, concernant la biodiversité par exemple. La COP 21 est la 21^e réunion des parties à la Convention Cadres des Nations Unies sur les Changements Climatiques adoptées en 1992 lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro.

12 juillet 2010, dite « Grenelle II », s'accompagne de l'élaboration d'un rapport sur la situation interne et territoriale en matière de développement durable. Le voici.

Ledit rapport portant sur la situation de la Ville telle qu'elle apparaît à la fin 2020, met donc en lumière les résultats des actions déjà engagées et la mise en œuvre d'actions nouvelles, en direction des bondynois ou dans le cadre de l'organisation de la collectivité, qui répondent aux enjeux liés au développement durable du territoire.

Ce rapport abordera les cinq grands thèmes suivants :

- 1. Le défi de l'énergie et de l'adaptation climatique
- 2. Préserver la biodiversité et révéler la nature
- 3. Éducation, citoyenneté et culture au cœur du projet de développement
- 4. Une ville pour tous et attentive à chacun
- 5. Développer des modes de consommation et de production responsables

Rappel des engagements Internationaux :

Le Protocole de Kyoto (1997), fixe l'objectif pour 2050 de diviser par 2 les émissions de GES par rapport à 1990.

D'ici 2030, il convient de réduire de 40% les émissions de GES par rapport à 1990, d'atteindre 27% de recours aux énergies renouvelables, et de réaliser 27% d'économie d'énergie.

Les engagements internationaux :

L'agenda 2030 est un programme universel pour le développement durable. Il porte l'ambition de transformer notre monde en éradiquant la pauvreté et les inégalités en assurant sa transition écologique et solidaire à l'horizon 2030.

Tous les pays doivent mettre en œuvre l'intégralité de l'agenda, avec le même degré d'ambition, tout en tenant compte de la variété des situations. Ils sont invités à rendre compte annuellement de leurs progrès devant le forum politique de haut niveau des Nations unies.

Dans la lignée de son engagement international et de sa mobilisation en faveur du développement durable, la France souhaite être exemplaire et s'est engagée sans attendre sur la mise en œuvre nationale des objectifs de développement durable.

Le débat national et la Loi sur la transition :

Pour dynamiser la transition énergétique, des ambitions fortes sont portés pour augmenter l'efficacité énergétique des bâtiments de 50%, baisser de 30% les consommations de combustibles fossiles pour 2030, de développer notre mix énergétique avec le doublement de la part des Energies renouvelables d'ici à 2050 induisant une diminution de la part du nucléaire de 33% à l'horizon 2025

Le SRCAE Île-de-France (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie) :

État des lieux en Ile-de-France:

- 13 % de la consommation nationale d'énergie (70% d'origine fossile et 5% d'origine renouvelable)
- Bâtiments : 60% des consommations et 50% des émissions de GES
- Transports : 27% des consommations et 32% des émissions de GES

Objectifs:

- Diminuer de 20% la consommation énergétique des transports
- Diminuer de 17% la consommation énergétique des bâtiments
- Développement du chauffage urbain alimenté par les énergies renouvelables et de récupération (augmentation de 40% du nombre d'équivalent logement raccordé).
- Atteindre 11% d'Energies Renouvelables dans les consommations finales

Ainsi, le développement durable peut se résumer de la manière suivante : Répondre à nos besoins présents sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre aux leurs. Cette notion peut être représentée par trois cercles entremêlés mettant en avant l'interdépendance de la sphère économique, sociale et environnementale. En élaborant ce rapport, la Ville de Bondy s'engage à penser demain dès aujourd'hui.

Diagnostic Plan Énergie Climat

Engagée dans la lutte contre le changement climatique, la ville de Bondy s'appuie sur le diagnostic territorial pour prioriser l'action. Elle s'est engagée dans la rédaction de son Plan Climat au mois de mars 2015, aux côtés de l'EPT d'Est Ensemble et des villes de Bobigny, Pantin et Bagnolet. Ce travail s'est prolongé en 2015 par la démarche de concertation « Parlons Climat ! ». A l'issue de cette concertation publique, une quarantaine d'actions ont été proposées aux membres du comité de pilotage et aux services.

Chacune de ces actions a été étudiée, seules les actions réalisables et dont l'impact est intéressant pour le territoire ont été retenues. Ce plan est ainsi le fruit d'un travail de collaboration entre les différents services afin que les actions proposées soient ancrées dans les démarches des services et besoins du territoire.

Les 21 actions du Plan Climat de la Ville engagent ainsi le territoire, et ses 53 400 habitants, sur la voie d'un développement économique porteur d'avenir, économe en ressources, préservant l'environnement et la qualité de vie. Il constitue une feuille de route pour diminuer l'impact de la ville sur l'environnement.

ORIENTATION	A	:	Accompagner	les	Informer et sensibiliser les habitants à mieux
Bondynoises et Bo	ndyr	nois	dans la mise en o	œuvre	vivre dans leur logement
de la transition éne	rgéti	que			Améliorer le PLUi pour un territoire économe en énergie
					Repérer et accompagner les ménages en précarité énergétique

ORIENTATION B : Penser la Ville dans l'avenir	Réduire l'usage de la voiture.		
et l'Adapter au changement climatique			
	Promouvoir le covoiturage et les transports en commun		
	Développer les aménagements de la voirie pour les modes actifs		
	Jalonner les temps de parcours dans la ville		
	Développer les pédibus et l'accès des écoles à pied		
	Travailler avec le secteur associatif pour développer les services autour du vélo		
	Augmenter la présence de la végétation en ville		
	Gérer la ressource en eau et promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales		
	Mettre en place un Plan Lumière		
ORIENTATION C : Se positionner comme une ville exemplaire dans la gestion et l'organisation	Atteindre la sobriété énergétique en agissant sur les comportements		
de l'Administration	Mettre en place un plan de rénovation énergétique du patrimoine de la collectivité		
	Diversifier le mix énergétique en développant le recours aux énergies renouvelables		
	Lancer un Plan de Déplacement des Agents		
	Mettre en place le tri dans les services et généraliser la dématérialisation des documents		
	Renforcer les clauses environnementales dans les marchés publics		
	Développer la politique d'achat durable		
	Agir contre le gaspillage alimentaire		

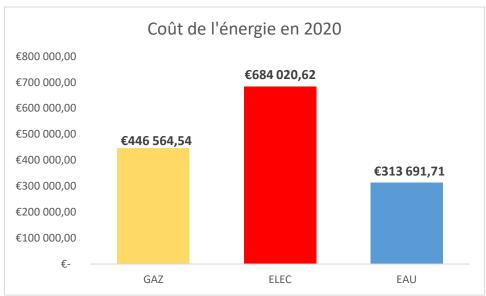
	Développer l'alimentation responsable, biologique, locale dans les cantines
--	--

PARTIE I Le coût de l'énergie et de l'adaptation au changement climatique



Les coûts de l'énergie L'énergie renouvelable Les grands travaux Les mobilités douces

Données de 2020



Des économies d'Eclairage public : des économies grâce à l'investissement dans des ampoules basses consommation

La Ville de Bondy travaille via un Plan Pluriannuel d'Investissement sur la question de l'éclairage public. L'éclairage public représente un poste de dépenses important pour la collectivité. Par ailleurs, il peut représenter une pollution pour les habitantes et la faune locale. Il permet néanmoins de sécuriser les rues. Ainsi, différents aspects sont pris en compte lorsque l'on travaille sur le sujet.

Bondy poursuit son ambition de réaliser des économies d'énergie, de sécuriser ses rues, et d'affirmer une identité visuelle par un embellissement de l'éclairage.

Sur les 3364 points lumineux de la ville de Bondy, presque les deux tiers sont encore en Sodium Basse Pression (SHP), ce type d'ampoule est très énergivore et demande un coût de maintenance conséquent en raison de la vétusté du parc.

Ces dernières années la ville de Bondy a investi un budget important qui a permis d'engager la transition du patrimoine lumineux vers la technologie LED, un tiers de la ville a déjà été rénové, l'objectif est d'atteindre la totalité du parc ces prochaines années.

En matière de signalisation lumineuse tricolore, la ville dispose de 41 carrefours équipés de gestion par feux.



Les rénovations de l'éclairage en 2020 ont porté sur les rues suivantes :

Allée des chênes : 4 lanternes led.Allée Andréa : 11 lanternes led.

Allée Marcel Sembat : 12 lanternes led.
Avenue de la Villageoise : 12 lanternes led.
Avenue de la Parisienne : 10 lanternes led.

Rue César Delaine : 7 lanternes led.
Rue de Varsovie : 5 lanternes led.
Rue Denys Cochin : 10 lanternes led
Avenue de Verdun : 20 lanternes led
Rue du Bon Air : 5 lanternes led
Rue des Platanes : 7 lanternes led

Le futur marché global de performance en éclairage public et SLT en 2020

Le contexte dans lequel se trouve aujourd'hui la ville de Bondy en matière de l'éclairage public est propice à la définition d'une stratégie lumière à long terme sur notre ville, en effet les marchés actuels prennent aujourd'hui fin et il est nécessaire d'intégrer une optimisation des différentes composantes de l'éclairage en ville.

De nouvelles priorités doivent être définies et concernent principalement la mise en conformité des points lumineux, maximiser les économies d'énergies, supprimer la vétusté et moderniser le parc. Cet ensemble s'inscrit dans un document de planification qui est le Schéma Directeur d'Aménagement Lumière » (SDAL)

Ces objectifs pourront être atteints par la mise place d'un marché global de performance, ce type de contrat permettra d'unifier la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance des composantes de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore. Notre parc actuel présente

un gisement important d'économies d'énergie et nous pourrons y faire face en s'inscrivant dans une démarche globale et de planification sur le long terme.

Quelles perspectives?

- L'intégration des exigences du développement durable au sein du Schéma Directeur d'aménagement lumière.
- La mise en place d'une stratégie de développement et de modernisation de notre patrimoine lumineux.
- Assurer un équilibre entre les investissements initiaux et renouvellement.
- L'utilisation d'outils de pilotage et de reporting sur nos équipements.

Les Energies Renouvelables à Bondy : le réseau de chaleur

Le développement des énergies renouvelables fait partie des objectifs de la Ville, en particulier au travers son réseau de chaleur (géothermie et / ou biomasse) et des filières solaires.

La ville dispose d'un réseau de Chaleur Urbain (RCU) qui fonctionne à plus de 50% avec de la biomasse issue de forêts franciliennes gérées durablement. Le réseau de Bondy est alimenté par une chaufferie composée de 2 chaudières biomasse (4 et 1 MW). Ces 2 chaudières sont en fonctionnement depuis 2015. Ces équipements se sont substitués aux équipements historiques permettant de **diviser** par deux les émissions de CO2. Ainsi, le réseau de chaleur biomasse de Bondy permet d'éviter chaque année 4 000 tonnes de CO2, soit l'équivalent des émissions de 3 330 véhicules.



Les avantages du réseau de chaleur de Bondy

- Une énergie vertueuse
- De la ressource en bois locale (<100km)
- La création d'emplois non délocalisables
- Un tarif stable et compétitif, taux de TVA réduit (5,5%)
- Avec la mise en place de la biomasse en 2014, le prix de la chaleur a baissé de 24 %

Infrastructures existantes

- Un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse et une centrale de cogénération : 70% de la chaleur distribuée est issue d'énergie vertueuse.
- 3,8 km de réseau
- 20 sous-stations
- 8 600 équivalent-logements

En 2018, à l'occasion de la semaine de la chaleur renouvelable, la Ville de Bondy avait reçu le label éco réseau de chaleur, décerné par Amorce (association nationale des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion des déchets, de l'énergie, des réseaux de chaleur et de l'environnement). Ce label veut distinguer et mettre en avant les performances environnementales / économiques / sociales des meilleurs réseaux et ainsi :

 contribuer au développement de la filière en communiquant mieux sur les atouts de ce mode de chauffage auprès du grand public, des aménageurs, promoteurs, abonnés, pouvoirs publics, etc.



- valoriser les collectivités locales qui assurent la maitrise de ce service public.

En 2019, la ville n'a pas été récompensée pour les performances de son réseau.

Nous souhaiterions poser à nouveau la candidature pour obtenir ce label idéalement en 2021.

Les grands travaux : le respect des normes environnementales assuré

Même si la crise sanitaire a eu une incidence négative sur l'avancement des opérations en 2020, plusieurs chantiers d'envergure ont été finalisés et s'inscrivent dans une dynamique éco-responsable.

Le saviez-vous ? Dans une école, les plus gros postes de consommation d'énergie sont le chauffage et les cuisines.

Le renouvellement du marché d'exploitation du chauffage avec pour objectif de moderniser les installations et d'étendre le dispositif d'intéressement sur la quasi-totalité des sites de la ville nous a permis de réaliser en 2020 diverses rénovations de chaufferies, avec remplacement des chaudières existantes obsolètes par des chaudières nouvelle génération. Ces travaux ont permis :

- D'améliorer le rendement (supérieur à 105 %) et faire par conséquent des économies d'énergie;
- D'assurer une meilleur combustion de la chaudière et par conséquent polluer moins ;
- De réduire les montants de maintenance (moins de pannes : équipement neuf)

Liste des sites concernés par la rénovation des chaufferies :

- Serres du service Parcs et Jardins
- Centre de vacances Roussines : Home maternelle
- Gymnase Salengro
- École maternelle Alain Savary

Les autres opérations sur des bâtiments...

L'isolation des planchers hauts des vides sanitaires et calorifugeage des réseaux permettant de réduire 10 % environ de déperditions de chaleur, remplacement de l'ensemble des luminaires par des luminaires basses consommation (LED) :

- École maternelle Roger Salengro
- École élémentaire Roger Salengro
- École élémentaire Bethinger

Le calorifugeage des réseaux localisés dans les vides sanitaires permettant d'éviter les déperditions de chaleur :

- École maternelle Mainguy
- École élémentaire Mainguy

La rénovation des toitures terrasses avec mise en œuvre d'un isolent thermique permettant de réduire environ 30 % des déperditions de chaleur sur les sites suivants :

- Logements du service Parcs et Jardins ;
- Logement de l'école maternelle Salengro;
- Réfectoire de l'école élémentaire Mainguy ;
- Logement de fonction du stade Robert Gazzi.

La rénovation de la toiture terrasse avec mise en œuvre d'un isolent thermique et remplacement de l'ensemble des luminaires par des luminaires basses consommation (LED) :

Centre de jeunesse Gazzi

Les constructions neuves...

La construction et réception de nouveaux bâtiments respectant la nouvelle réglementation thermique et mise en œuvre d'éclairage basse consommation :

- Groupe scolaire Bethinger/Salengro : création de 2 salles et 1 sanitaire en bâtiments modulaires ;
- Stade Robert Gazzi: démolition des bâtiments existants très énergivores et construction d'un bâtiment composé de vestiaires, salle multi-sports et buvette, rénovation de l'éclairage extérieur; par ailleurs, sur ce chantier un travail important a été fait pour gérer les eaux de pluie à la parcelle avec des noues et bassins à ciel ouvert (validé et subventionné par l'agence de l'eau à hauteur de 170 000 €);
- Poursuite des études permettant la réalisation du projet Claudel

Les opérations à venir...

Dans la catégorie des travaux à venir, le projet Claudel est certainement le plus ambitieux d'un point de vue écologique. L'objectif est d'obtenir un bâtiment qui produise de l'énergie et n'émette pas de dioxyde de carbone (CO2). Il existe plusieurs niveaux de production d'énergie pour de tel bâtiment, l'ambition de la ville est d'atteindre un bâtiment E2C1 en installant quelques panneaux solaires sur les toits notamment, puis de viser E3C1 (le niveau supérieur) une fois réussi l'extension du réseau de chaleur au sud du canal.

Transport et mobilités douces

La présence des voitures et des camions en ville représente une nuisance pour les habitantes et habitants :

pollution de l'air, bruit, danger pour les piétons et vélo... il est possible de diminuer l'usage de la voiture en faveur de modes de déplacement actifs pour nos besoins de déplacements. Pour lancer ce changement de paradigme la ville mène une politique globale sur les mobilités douces.

En 2021, l'expérimentation d'une journée sans voiture se déroulera en même temps que la semaine du développement durable.

Transports : déjà une bonne desserte et des améliorations à venir

Bondy bénéficie d'une bonne desserte en transports en commun : 12 lignes de bus, 2 lignes de tram, et 1 gare desservie par le RER E avec 15 minutes de trajet entre la gare de Bondy et la gare de Magenta (Gare du Nord). Cette offre est appelée à s'enrichir dans les prochaines années avec l'arrivée de nouvelles infrastructures de transport.

Tous les bus sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le Grand Paris Express (GPE): d'ici 2030

Bondy sera dotée de deux gares du GPE. D'ici 2030, la ligne 15 du métro parcourra les stations entre Saint-Denis Pleyel et Rosny-Bois-Perrier en marquant l'arrêt aux stations Bondy et Pont de Bondy. Cette ligne allégera les réseaux de transport existants et facilitera les déplacements inter-banlieues sans passer par Paris.

Le T Zen 3

Le TZen3 est un projet de transport en commun innovant qui circulera sur l'ex RN3 et desservira 8 communes sur 10 km de tracé : Paris (19e), Pantin, Bobigny, Romainville, Noisy-le-Sec, Bondy, Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan. La ville de Bondy bénéficiera de 4 stations. Sa mise en service est envisagée à l'horizon 2023. Il permettra la correspondance avec les tramways T1, T3b et T4, la ligne 5 du métro, le RER E, le futur T11 Express (tangentielle nord) et la ligne 15 Est.

De plus, en favorisant le report des déplacements en voiture vers les transports collectifs, le TZen3 participera à la réduction des émissions de polluants pour une amélioration de la qualité de l'air.

Zone 30

Depuis 2018, toute la ville est limitée à 30km/h (à l'exception des routes départementales).

Certains espaces ne ressemblent pas à des rues limitées à 30km/h, mais la ville a mené des travaux d'aménagement.

A ce jour il existe:

- Le développement des pistes cyclables post-Covid a permis l'évolution du linéaire de voies cyclables de 9 km vers 18 km. Sur un total de 73 km de voirie communale au total.
- Ainsi, 25% du territoire est couvert

L'idée est aussi de lutter contre les vitesses excessives en mettant en place des aménagements adaptés.

En France, la zone 30 a été définie dans l'article R110-2 du Code de la route par le décret du 29 novembre 1990. C'est une section ou un ensemble de sections de voies constituant une zone affectée à la circulation de tous les usagers. Dans cette zone, la vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Les entrées et sorties de cette zone sont annoncées par une signalisation et l'ensemble de la zone est aménagé de façon cohérente avec la limitation de vitesse applicable.

Le contresens cyclable: La réglementation précise que toutes les rues à sens unique en zone 30 sont de facto en contre sens cyclable sauf si indication contraire. Aujourd'hui sur la commune toutes les rues à sens unique peuvent être empruntées à vélo dans les deux sens. En revanche, toutes les rues n'ont pas été entièrement aménagées que ce soit à l'aide de signalisation horizontale ou bien verticale. Ces aménagements voient progressivement le jour.

Une action qui répond aux engagements pris par la ville et le territoire

Le passage de la ville en zone 30 vient répondre aux engagements du Plan Local de Déplacement d'Est-Ensemble, ainsi qu'au Plan Climat Air et Energie Territorial de la ville de Bondy qui vise à réduire l'usage de la voiture par des aménagements. L'objectif est de diminuer les nuisances (bruit, émissions de GES) et d'améliorer la qualité de l'air, d'augmenter la part modale des déplacements actifs et de réduire la place de la voiture en ville.

Un Plan Local de Déplacements (PLD) a été réalisé à l'échelle d'Est Ensemble, et vise à optimiser les besoins en mobilité sur le territoire. Il démontre la nécessité de réaliser des aménagements efficaces pour permettre l'usage des modes actifs (marche à pieds, vélos, etc.) et réduire la place de la voiture. La Ville de Bondy a été associée à la réalisation de ce plan et des zones prioritaires ont été identifiées. Il s'agit donc durant ces prochaines années de réaliser les aménagements nécessaires pour atteindre les objectifs affichés par le PLD. A terme, cela devrait permettre de favoriser un report modal vers les modes actifs et les transports en commun.

De multiples avantages au passage à la zone 30

L'apaisement de la circulation améliore la qualité de l'environnement urbain par plusieurs effets :

Les cycles d'accélération et de décélération sont les principaux générateurs de surconsommation de carburant et de pollution aérienne et sonore en agglomération. Avec le passage à 30km/h ces cycles sont automatiquement réduits.

La différence de vitesse avec des véhicules plus lents (ex. vélos) est réduite, d'où une intégration plus facile de ces derniers à la circulation.

Cette faible différence de vitesse entre cycliste et véhicule à moteur est naturellement favorable à la circulation des cyclistes.

À 30 km/h, la distance d'arrêt réduite permet aux conducteurs de gérer calmement tous les événements imprévus qui peuvent survenir dans une rue d'agglomération où la vie locale occupe une place significative. La signalisation de police imposant l'arrêt (feux tricolores, stops) et hiérarchisant les

priorités aux intersections à l'intérieur des zones 30 n'est nécessaire que pour réguler un trafic important.

Les distances d'arrêt réduites (10 à 20 m) permettent de simplifier les régimes de priorité aux intersections et facilitent la traversée hors passage piéton signalés, réduisant ainsi l'effet de coupure d'un quartier par une circulation rapide et dangereuse.

Les éventuels accidents de la route ont des conséquences beaucoup moins graves, en particulier pour les usagers vulnérables (piétons, deux-roues).

L'espace public est plus sûr, plus lisible et plus accessible pour les usagers les plus fragiles (ex. enfants, personnes âgées. handicapés);

Il en résulte un espace public plus convivial.

L'apaisement de la circulation en zone 30 peut se faire :

- par l'absence de garantie de franchissement prioritaire des intersections (ex. absence de feu de circulation, de lignes d'arrêt favorisant une voie prioritaire);
- par la perméabilité de la chaussée aux piétons (ex. mise à niveau trottoir chaussée voire trottoirs traversant, réduction du stationnement latéral);
- par la modification de la géométrie des chaussées (ex. chicanes, écluses, courbes, files étroites, voie centrale banalisée);
- par une signalisation visuelle incitative (ex. radar pédagogique) ou coercitive (ex. ralentisseurs, feux tricolores couplés à un détecteur de vitesse);
- par l'organisation d'un plan de circulation dissuadant le transit des véhicules motorisés.

L'électromobilité au profit des habitants

Dans un contexte de transition écologique, la Ville de Bondy a pour projet de délibérer sur le choix d'un opérateur concernant l'installation d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE). En effet, avec une population d'environ 54 000 habitants, la Ville ne dispose encore d'aucun point de recharge ouvert au public.

Dans le même temps, en réponse à l'abandon du service Autolib', des collectivités comme la Métropole du Grand Paris, le SIPPEREC et le SIGEIF se sont emparées du sujet afin de proposer chacune un service public de recharge.

Un déploiement des premières stations de recharge est attendu pour l'été 2021.

Le plan vélo

Aménagements et stationnements vélo : créer des conditions de pratique optimales

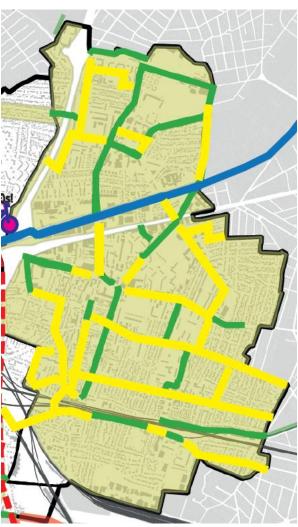
Pour que les habitant es puissent adhérer pleinement à la transition vers une pratique quotidienne du vélo, il est d'abord nécessaire de créer les conditions adéquates en matière de sécurité, de cohabitation avec les autres modes de transports et de facilités pour stationner.

Aménagement des voies

Lors de créations ou rénovations de voiries, la Ville s'attache à intégrer des aménagements cyclables de tout type (double-sens cyclable, bande, piste, marquage directionnel au sol...).

Le double-sens cyclable (DSC), généraliser avec le passage de la ville en zone 30, détaillé ci-dessus, est une des clés du plan vélo.

En avril 2020 dans le cadre de la sortie du confinement, la ville de Bondy a multiplié par deux le linéaire de ses voies cyclables (passage de 9km à 18 km) afin de favoriser l'usage du vélo par la population et ainsi favoriser les distanciations sociales.



En vert : la liaison existante. En jaune : l'extension du réseau existant en avril 2020.

Stationnements vélo

Pour promouvoir l'utilisation du vélo il faut aussi créer des emplacements dédiés aux stationnements de ces derniers. Cela peut se faire par exemple en imposant des espaces vélo dans les constructions neuves.

Le nouveau PLU préconise des normes renforcées sur le stationnement vélo dans les constructions neuves :

<u>Pour l'habitat collectif</u>, il est exigé au minimum un espace ≥ 0.75 m² pour chaque logement de 2 pièces et moins et ≥ 1.5 m² pour les autres logements ;

Pour les bureaux, il est exigé un espace ≥ 1,5 m² pour 100 m² de surface de plancher ;

<u>Pour les commerces</u> ≤ 500 m² de surface de plancher, artisanat, industrie et services publics ou d'intérêt collectif, il est exigé 1 place pour 12 élèves pour les établissements scolaires et 1 place pour 10 employés ainsi qu'une aire de stationnement équipée destinée à l'accueil des visiteurs ;

Le règlement précise que dès lors qu'un local pour le stationnement des vélos est exigé, celui-ci doit être clos, couvert et d'une superficie minimum de 10 m².

Créer des stationnements sécurisés individuels ou collectifs supplémentaires

Des solutions doivent être apportées pour que le maximum de Bondynois·e·s puisse garer un vélo à proximité de chez eux, de jour ou de nuit.

Poursuivre le déploiement d'arceaux vélos

La Ville poursuit le déploiement d'arceaux vélos non couverts, notamment sur la zone de stationnement précédant un passage piéton, en cohérence avec les orientations de sécurité fixées par la loi d'orientation sur les mobilités de 2019.

Étudier la mise en place de stationnements vélos et trottinettes dans les écoles maternelles et élémentaires

Les objectifs d'installation de stationnement vélo dans ou aux abords des écoles sont les suivants :

- stationnement des parents en dépose-minute ou à la journée ;
- stationnement du personnel;
- stationnement des élèves (trottinettes et vélos).

L'objectif de la ville est d'installer, en lien avec Est Ensemble de nouveaux arceaux vélos et de permettre un maillage du territoire.

Le Vélib' Bondy a adhéré au Syndicat Mixte Autolib' et Vélib' Métropole (SMAVM) le 29 juin 2017 pour l'option Vélib' uniquement. Dès le 26 février 2018, la ville a manifesté son souhait, par une délibération du Conseil Municipal du 28 juin 2018, de passer commande de 5 stations.

Nombre de stations souhaitées en 2019 (en moyenne 35 bornettes) : 5 dont 2 stations autoportantes. Emplacement des stations souhaitées en 2019 :

- Gare RER de Bondy
- Pont de Bondy
- Hôtel de ville
- Stade Leo Lagrange
- Marché Suzanne Buisson

Jusqu'à présent, le syndicat a considéré que le déploiement de stations vélib' n'était pas possible tant que les villes de Noisy-le-Sec et Bobigny n'étaient pas elles-mêmes équipées de stations. En effet le Syndicat souhaite maintenir une continuité entre les espaces équipés et préconise un maillage avec ces deux villes.

La ville de Noisy-le-Sec prévoit le déploiement des bornes Vélib' en 2021, ainsi la ville de Bondy pourra bénéficier également en 2021 de ses propres bornes.

A vélo, Paris est par ailleurs facilement accessible en longeant le canal de l'Ourcq.

Véligo: Location de vélo longue durée

Île-de-France Mobilités développe un service de location longue durée de Vélo à Assistance Electrique (VAE). L'usager se rend dans le point de mise à disposition de son choix (de type boutique ou agence) pour récupérer son vélo après s'être abonné en ligne. L'abonnement durera plusieurs mois pendant lesquels l'usager ère sera responsable du vélo comme si c'était le sien. Il/elle devra le stationner à son domicile, sur son lieu de travail, sur les arceaux sur l'espace public ou encore les espaces Véligo en gare. Toutefois, la maintenance est intégrée dans l'abonnement. La location de vélo a été mise en place par la ville de Bondy cette année.

Les liens avec le système VELIB :

Le service est un dispositif complémentaire au vélo en libre-service qui n'a pas vocation à être en concurrence avec celui-ci. En effet, le service de location longue durée de vélos à assistance électrique n'est pas disponible en libre-service et le coût du service n'est pas un prix à la consommation. La compétence que notre commune a transféré au Syndicat mixte Autolib' et Vélib' Métropole concerne la location de vélos en libre-service, ce qui ne recouvre pas le service complémentaire qui est proposé de vélos à assistance électrique en longue durée.

Encombrement de l'espace public/station :

Le service n'ayant rien à voir avec Vélib ou avec les services de free-floating. Il n'y aura pas de station physique et **donc pas de mobilier urbain à installer**.

Accompagnements à l'achat d'un vélo personnel :

Le service Véligo location propose aux francilien·ne·s un service de location longue durée de vélos à assistance électrique pour une durée de 6 mois, renouvelable 3 mois, au tarif de 40 €/mois. Des options de location d'accessoires sont disponibles (casque, sacoche, chargeur supplémentaire, etc.) pour 3 à 6€/mois. Une assurance peut être souscrite pour 5 à 7 €/mois.

L'abonnement de location de VAE est non renouvelable. L'objectif est d'inciter à l'achat d'un vélo personnel en fin de location.

Développer une « culture vélo »

Sur le long terme la ville voudrait créer une « culture vélo » chez les Bondynois·e·s, en promouvant l'usage du vélo, en soutenant l'organisation d'ateliers réparation vélo et en développant les formations autour de la pratique du vélo pour les petits comme pour les adultes !

Les jalonnements piétons et vélos

Le jalonnement piéton, qu'est-ce que c'est? C'est une signalétique pour les piétons, des panneaux indiquant les directions et le temps de parcours. Par exemple : à la sortie de la gare de RER E Bondy un panneau indique la direction et les temps de parcours vers la Mairie : 7 minutes à vélo, 13 minutes à pied. De quoi encourager les usagers du RER à finir leur trajet à pied.

Pour permettre aux bondynois·e·s de choisir le vélo ou la marche il faut rendre ce mode de déplacement facile. Outre la présence de pistes cyclables et des trottoirs sécurisés, le jalonnement piéton est indispensable pour accompagner ces changements de pratique. Ce jalonnement permet de donner encore plus de visibilité à ce mode de déplacement.

PARTIE II Préserver la biodiversité et révéler la nature



Le PLU et le PRU L'eau, une meilleure gestion

La ville en vert

Propreté et cadre de vie

Le Plan Local d'Urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme est le document de référence en matière d'urbanisme sur le territoire. Document réglementaire, il permet d'encadrer les projets de construction pour garantir une cohérence urbaine. Or l'organisation de l'espace urbain et la qualité des espaces bâtis conditionnent grandement la consommation d'énergie sur le territoire (accessibilité aux transports alternatifs, performance thermique des logements, etc.) mais aussi son adaptation aux évolutions climatiques (végétalisation, aération, etc.). Le nouveau PLU permet de prendre en compte les enjeux air-énergie-climat afin de garantir l'efficacité des aménagements et constructions mais aussi un confort urbain.

L'actuel PLUi a été révisé en 2018. Il convient d'en rappeler les grandes orientations.

Habiter sa ville : face à l'augmentation importante de la population bondynoise, Le PLUi propose de construire plus de logements tout en veillant à la qualité de ces nouvelles constructions.

Se déplacer en ville : d'ici 2030 de nouvelles infrastructures de transports sont prévues : deux gares du Grand Paris Express et le TZEN 3. Ces infrastructures s'intègrent dans le Plan Local de Déplacement (PLD).

Vivre dans une ville agréable : le PLU avait souligné un manque d'espace vert et préconise ainsi le développement de zones vertes. Le PLUi protège 45 hectares d'espaces verts.

Profiter d'une ville active : le territoire de Bondy est rendu attractif par sa proximité avec Paris mais il faut réfléchir à la manière dont le développement peut bénéficier à tous les habitants(es) de la ville.

Le programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain plusieurs quartiers ont été transformés en intégrant les trois piliers du développement durable : économique, social et environnemental. Renouvellement des quartiers de la Noue Caillet, de la Terre Saint Blaise et de Lattre de Tassigny, 264000 heures d'insertions réalisées... Ces travaux ont permis de renouveler et augmenter le patrimoine arboré, mettre en place des méthodes alternatives de gestion des eaux de pluies, installation de conteneurs de tri et pacification des voies de circulation (avec notamment une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite), et une meilleure organisation de stationnement en surface.

En 2019 « Inventons la Métropole 1 », « Invention la Métropole 2 » et le « Programme de Renouvellement Urbain 2 » ont poursuivi dans cette dynamique.

« Inventons la métropole » sont des appels à projet de construction d'immeubles avec un accent mis sur les qualités environnementales du bâti et la place des espaces verts. Le lauréat de l'appel à projet numéro 1 est le groupe PICHET avec un projet sur le terrain situé entre les avenues Léon Blum et Suzanne Buisson.

Le Lauréat de l'appel à projet numéro 2 est porté par Alterea Cogedim sur l'emplacement du bâtiment Bondy Habitat Avenue de Lattre de Tassigny, qui va être détruit.

Gestion de la ressource en eau, promouvoir une gestion intégrée des eaux pluviales

La gestion des eaux de pluie est un enjeu important au regard des changements climatiques. Les projections annoncent en effet la succession régulière d'épisode de précipitations intenses et de périodes de sécheresse sévère. Chaque, la ville de Bondy met en fonction des brumisateurs entre juin et septembre. Cette année ils étaient sur la place de l'Eglise et la place du 11 Novembre. Cela a permis de lutter contre les ilots de chaleur tout en économisant l'eau, le brumisateur consommant une quantité très faible d'eau. D'autre part, la volonté était de réduire le vandalisme sur certaines bouches à incendies. En parallèle, la ville entretient des fontaines à boire sur la ville : canal de l'Ourcq et place de la gare. Enfin, la ville a finalisé les travaux de réaménagement de la Place de la division Leclerc incluant un système de noues de récupération des eaux pluviales et un système de rafraîchissement par la brumisation.

Une noue (du latin nauda, « marécage ») est une sorte de fossé peu profond et large, végétalisé, qui recueille provisoirement de l'eau de ruissellement, soit pour l'évacuer via un trop-plein, soit pour l'évaporer (évapotranspiration) ou pour l'infiltrer sur place permettant ainsi la reconstitution des nappes phréatiques.

Les noues sont de plus en plus utilisées par l'écologie urbaine, ou associée à des approches de types haute qualité environnementale (HQE) avec souvent comme premier objectif de limiter la pollution de l'eau et d'améliorer l'environnement urbain et la santé.

La ville en vert

Parcs et squares

Le service Parcs et jardins a pour mission d'assurer le fleurissement, l'entretien, la préservation des espaces verts et naturels de la ville ainsi que la gestion et le renouvellement de son patrimoine arboré. Ainsi, les 4 000 m2 de massifs floraux et les 7 500 arbres répartis sur l'ensemble du territoire participent au maintien de la biodiversité et permettent de réduire les conséquences dues à la hausse des températures.

Bondy compte de nombreux espaces verts répartis dans toute la ville, 55 hectares d'espaces verts dont un bois de 10 hectares situé au nord de la ville.

Squares clôturés:

- Bois de Bondy (gestion EPT Est Ensemble) 10 hectares
- Ancienne Gendarmerie 3610 m2

- Anne Frank − 930 m2
- François Mitterrand 3 700 m²
- 19 Mars 1962 4 050 m2
- Alcácer do Sal 2 150 m2
- Rudyard Kipling
- Jardin Dubreuil (convention avec le département)
- Maurice Benhamou 960 m2
- Boris Bernstein 4 800 m2 Squares ouverts :
- Mare à la Veuve 43 255 m²
- Victor Hugo
- Voies sur berges Canal de l'Ourcq
- Théâtre de Verdure Canal de l'Ourcq
- Place des Marronniers 250 m²

La ville a sollicité la Société du Grand Paris (SGP) pour la protection d'une race de moineau présente sur les lieux de la future gare du Grand Paris Express. **Le moineau friqué** a été observé dans cette zone. La SGP va donc financer l'aménagement d'une partie de l'espace Pasteur pour y aménager un habitat propice à l'installation de ce moineau.

Installation du Chalet des éco-gardes au Bois de Bondy depuis 2018

En 2018, Est Ensemble a construit un chalet à l'entrée du bois de Bondy. Il doit permettre d'accueillir du public et des animations pédagogiques et de servir de local aux éco-gardes du bois. Il comprend un espace pour accueillir le public, où seront organisées des animations pédagogiques, mais aussi une terrasse, un accès aux personnes à mobilité réduite, un espace permettant de stocker l'outillage nécessaire à l'entretien du parc et une salle de vie pour les agents.

Ouverture du Square Alcacer do Sal

Après de longues négociations avec les riverains en juin 2018, un nouvel espace vert a ouvert ses portes. Il est accessible à tous de 9 heures à 19 heures en été et de 9 heures à 17 h 30 en hiver. La végétation a été renforcée dans le parc avec la création et la plantation de haies d'arbustes à fleurs et à fruits, à feuillages caducs et persistants le long des clôtures.

Des animations sont organisées tout au long de l'année par le Service des Espaces Verts :

- Développement d'une agriculture urbaine et sensibilisation à la permaculture en partenariat avec l'association le Sens de l'humus.
- Troc de plantes réalisé par les agents du service, permettant de développer l'échange de connaissances et retour d'expérience des pratiques des Bondynois·es dans leur propre jardin, apprentissage de nouvelles essences, animation propice à la découverte et à l'enrichissement de la culture botanique.
- Concours Balcons et maisons fleuris, participation des Bondynois·es

- Participation au concours du miel de la Métropole

En parallèle la ville a formé tout le service sur les nouvelles techniques de fleurissement.

La ville a participé à l'appel à projet Nature 2050 et a renouvelé 5 essaims d'abeilles.

Entretien végétal

Une partie de l'entretien du patrimoine arboré de la ville est internalisé. Cela permet une meilleure maitrise des coupes d'élagage, ainsi que la surveillance de l'état sanitaire de nos spécimens arborés. Une même attention qui est apportée à l'entretien de nos pelouses.

La ville s'appuie aussi sur ses serres municipales rénovées en 2017 pour l'entretien de ses massifs fleuris. Il a été choisi de produire des plantes annuelles et plantes vivaces cultivées dans les serres municipales. Les avantages de la plante vivace est qu'elle nécessite très peu d'entretien et est destinée à durer pendant plusieurs saisons.

La charte de l'arbre

Une charte de l'arbre, pour quoi faire?

L'objectif de la charte de l'arbre est d'affirmer et préserver la place de l'arbre en ville. Elle a été créée à la suite d'un inventaire détaillé du patrimoine arboré conduit entre 2014 et 2015. L'origine de cette démarche est aussi politique et touche à l'identité de la ville dont la devise est « heureux sous son ombre ».

Dans un contexte d'urbanisation croissante, la Charte de l'Arbre permet d'accompagner les opérations d'aménagement en sensibilisant les acteurs. La charte est assortie d'un règlement de protection des arbres qui contient des prescriptions en lien avec le Plan Local d'Urbanisme de la Ville (PLUi).

Ainsi, à chaque fois qu'un arbre participe à la valorisation d'un site, aucune atteinte à son intégrité n'est tolérée. Toute intervention est soumise à une autorisation préalable et au contrôle de la Ville.

Depuis 2011, le PLUi a permis de sanctuariser un certain nombre de zones naturelles. Avec l'approbation du nouveau PLUi en 2018, le nombre de zones naturelles est passé de 14 hectares à 45 hectares dans la version actuelle. La Charte de l'Arbre est un des axes de cette stratégie qui, dans la lignée du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), participe à augmenter la présence de la végétation en ville.

Dans la Charte de l'Arbre*, la Ville de Bondy a formulé cinq engagements :

- Mettre en place une commission de suivi des projets d'aménagement sur l'espace public ;
- Développer des supports de communication sur le thème de l'arbre ;
- Faire de l'arbre un support de cohésion sociale et d'actions pédagogiques ;
- Développer le savoir-faire de l'ensemble des acteurs de la gestion de l'arbre ;

• Evaluer l'avancement des actions de la ville sur la protection et le développement du patrimoine arboré.

La charte de l'arbre peut être consultée sur le site de la ville.

Fonctionnement de la Charte de l'Arbre :

Chaque demande d'abattage par un aménageur fait l'objet d'un contrôle préalable de la Ville et d'un avis de la Commission développement durable.

La demande doit être faite auprès du service des Parcs et Jardins au moins trois mois à l'avance. Les techniciens(es) donnent leur avis détaillé sur la demande, qui passera ensuite en commission. Créée pour instruire les demandes d'abattage d'arbres et étudier les projets en amont, elle rend **un avis consultatif qui est transmis à l'exécutif** au moment de la présentation effective du projet.

Dans le cas où une **autorisation d'abattage** est accordée, elle est assortie de l'obligation pour le bénéficiaire de procéder, à ses frais, à **une arborisation compensatoire** déterminée d'entente avec la Municipalité (nombre, essence, surface, fonction, délai d'exécution).

L'exécution est contrôlée par le service des Parcs et Jardins. En règle générale, cette arborisation compensatoire est effectuée sur le fond où est situé l'arbre à abattre. Toutefois, elle peut être faite sur une parcelle voisine, pour autant que son propriétaire s'engage à se substituer au bénéficiaire de l'autorisation.

Si des arbres et plantations sont abattus sans autorisation, la Municipalité peut demander l'application des sanctions financières dont le produit, distinct des recettes générales de la commune, est affecté aux opérations d'arborisation réalisées par la commune. Le montant de cette taxe est fixé par la Municipalité et peut atteindre jusqu'à 8000 euros pour un arbre de 7-8 ans. Le barème de compensation mis en œuvre par la Ville permet aux aménageurs de mesurer en amont les conséquences de leurs actions.

Pour chaque opération d'aménagement, une attention particulière est accordée aux arbres. Habituellement, le service voirie fait appel à un huissier pour expertiser les trottoirs adjacents à une opération, et s'assure de la restitution en état de la voirie après les travaux. Les arbres présents sur la voirie sont compris dans cet état des lieux. Ils/elles font l'objet d'un suivi pendant la durée des travaux et sont examinés au moment du contrôle de restitution, toujours par les agent es du service des Parcs et Jardins.

La Charte de l'Arbre fait référence aux textes suivants :

Les articles du Code de l'urbanisme relatifs au classement des arbres en « espace boisé à classer » et en « élément de paysage » (articles L.130-1 et L.123-1) ;

Les articles du Code de l'environnement (Loi du 2 mai 1930 sur les sites et monuments et à son décret d'application N° 88-1124 du 15 décembre 1988 - articles L.341-1 à L.341-22) ; Les articles du Code civil (loi du N° 53-286 du 4 avril 1953 - art. 670 à 673) ;

Le barème de valeur des arbres (permet de calculer la valeur des arbres en prenant en compte 4 critères déterminés par des indices : selon l'espèce et la variété, selon la situation et la valeur esthétique, selon l'état sanitaire et la vigueur de l'arbre, selon la circonférence du ou des troncs) ;

Le caractère contractuel d'engagement que constitue la Charte de l'arbre elle-même.

Pour que les protections mises en place soient efficaces, le règlement ajouté à la Charte de l'Arbre en
2018 contient plusieurs prescriptions :
□ La mention du statut « élément de paysage » attribuée à chacun des arbres remarquables pour des
raisons à la fois esthétiques et écologiques ;
□ La référence faite au document précisant les « prescriptions de nature à assurer la conservation de
ces éléments de paysage » ;
$\ \square$ La mention selon laquelle tout abattage d'arbre devra faire l'objet d'une demande préalable auprès de
la Commune ;
□ La mention selon laquelle en cas de violation de ces mesures ou de la Charte de l'Arbre avec ou
sans dégâts apparents, le contrevenant s'expose aux sanctions pénales prévues aux articles L.480- 1 à L.480-9, ainsi qu'à l'application du barème d'indemnisation annexé ;
□ La mention selon laquelle aucune action de taille ou d'élagage même réduite à quelques branches ne
pourra être entreprise sur la ramure d'un arbre, pour quelque motif que ce soit sans recueillir préalablement l'autorisation de la Commune ;
☐ La mention selon laquelle, dans les cas où l'intervention d'un praticien s'imposerait pour des
prestations de taille ou des soins particuliers, après accord de la Commune et rédaction des
prescriptions par un arboriste-conseil, le maître d'oeuvre devra recourir à un entrepreneur spécialiste
de la taille raisonnée ;
☐ La mention selon laquelle les maîtres d'oeuvre se verront remettre lors des demandes de permis de
construire la Charte de l'arbre ;
☐ La présentation du barème de valeur utilisé en cas d'indemnisation

Une action qui s'inscrit dans un réseau d'acteurs

Une commission développement durable va être Présidée par le Maire ou à défaut un Maire-adjoint. Elle se réunit autant que de besoin. A l'instar des autres commissions, elle est composée de 9 membres de la majorité, de 3 élus de l'opposition, 2 représentants de Conseils de quartier, d'un membre du Conseil des Jeunes et du conseil des sages, de membres de l'administration communale.

Véritable instance de dialogue et de proposition, elle doit permetre aussi de mettre en place des actions complémentaires à la Charte de l'arbre.

La charte de l'arbre : dans le Pacte pour la Transition, ensemble de mesures concrètes pour construire des communes plus écologiques et plus justes, la

Charte de l'arbre de la Mairie de Bondy est citée comme exemple de mesure pour préserver la biodiversité sur le territoire. https://www.pacte-

transition.org/#mesures?preview=poi.5ccc2f7240bb4e5d727b23c7&tags=Climat%20et%20biodiversit%C3%A9

Le Permis de végétaliser

Lancée en mai 2017, la mise en place d'une convention de végétalisation de l'espace public a permis, par l'action des citoyennes et citoyens, d'augmenter les surfaces vertes sur la ville. Pour cela, au lancement de l'action les habitants(es) avaient la possibilité de déposer un projet de végétalisation. Une soixantaine avait été retenue, subventionnés et mis en place.

Depuis, la ville continue de soutenir les projets de végétalisation des habitant es. Pour inciter des habitants (es) à se saisir de cette possibilité, la ville organise des distributions de « graines de bonheur » à semer dans la ville. Ces actions sont amenées à se poursuivre sur l'année qui s'ouvre.

Par ailleurs il existe un potager pédagogique à Olympe de Gouge, auquel en accès libre.

Plus largement dès 2021, la nouvelle équipe municipale prévoit la plantation de 2000 arbres supplémentaires dans les 6 prochaines années.

Service propreté urbaine

Le rôle du service propreté urbaine

La mission première du service propreté urbaine consiste à déployer la politique d'amélioration du cadre de vie définie par la municipalité. Son action comprend la gestion des marchés de propreté urbaine, le dégraffitage-désaffichage, la mise à disposition des bennes au profit des services municipaux et le nettoyage en urgence de terrains souillés.

Sur le terrain, les éco-gardes assurent la surveillance des parcs et squares et les arpenteurs repèrent les anomalies dans l'espace public. Au besoin, ils/elles avertissent le Service d'Intervention Rapide (Sir) qui agit sur le mobilier urbain détérioré et les dépôts sauvages dangereux.

Afin de lutter contre les dépôts sauvages des banderoles sont utilisées par les arpenteurs. Elles sont installées aux endroits où se fixent des incivilités. Les retours de cette action sont très positifs avec parfois une éradication des dépôts. Pour certains endroits, l'outil est dissuasif mais doit être renforcé par une animation.

En 2020 la ville de Bondy a multiplié par deux ses campagnes de dératisation pour passer de deux à quatre par an.

Enfin, un hôtel à insectes confectionné par les enfants et les équipes du service avait été installé au Parc de la Mare à la Veuve l'année dernière. En 2019 l'hôtel à insectes a dû être transféré du parc de la mare à la veuve au parc François Mitterrand, il se situe côté entrée cours de la république, dans une zone engazonnée, qui sera prochainement replantée.

Ramassage des déchets

Désormais les collectes des ordures ménagères, des emballages recyclables et du verre s'effectuent le matin et non plus l'après-midi partout à Bondy. Les jours de collecte demeurent les mêmes. Cela fait suite à un sondage réalisé auprès des habitant-es.

Les collectes des encombrants et des déchets végétaux restent inchangées.

Les ordures ménagères et les encombrants

La ville rencontrait de nombreuses difficultés sur les questions de propreté et de gestion des déchets.

Les collectes ont été regroupées l'après-midi sur 5 jours au lieu de 6. Un prestataire unique, SEPUR, a été retenu par Est-ensemble. Suite au dysfonctionnement observé pendant la période de transition, de nouvelles conditions ont été demandées au marché :

- Les grands ensembles doivent être collectés en premier
- Les collectes doivent débuter suffisamment tôt dans l'après-midi
- Un renforcement général de la prestation

Déchèteries mobiles

Un travail avec la Direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets a été effectué pour étudier la mise en place d'une déchetterie mobile au nord de Bondy. Elle est installée derrière la poste, entre l'avenue Léon Blum et la rue Suzanne Buisson. Tou·te·s les Bondynois·es sont invité·es à y délester leurs déchets d'ameublement, de bricolage, de jardins, de vos équipements électriques, électroniques, de vos morceaux de bois... La déchetterie se maintient tous les 2e mercredi du mois.

PARTIE III Education, citoyenneté et culture au coeur du projet de développement



Faire vivre la démocratie et animer la ville Les enfants, acteurs clés du changement

Des espaces pédagogiques et innovants La transparence, la démocratie participative et la concertation apparaissent comme des éléments essentiels du fonctionnement de toute collectivité pour la mise en œuvre de ses projets. Cela semble d'autant plus évident lorsque ces projets touchent au quotidien de la population.

De plus les enjeux du développement durable sont bien intégrés dans des animations pédagogiques proposées au public enfant. Les futures générations seront plus impactées par les effets du réchauffement climatique que les actuelles. Les sensibiliser, via des parcours pédagogiques et des animations dès le plus jeune âge est primordial afin de leur donner les clés pour comprendre le monde, et ses futurs changements. L'enfant c'est aussi une porte d'entrée dans le ménage, lorsqu'il apprend des nouvelles pratiques, on observe qu'il les diffuse lui-même dans sa famille.

L'éducation et la citoyenneté sont au centre du projet de développement durable de la ville. A Bondy, l'objectif est de bien faire comprendre les enjeux du développement durable que chaque citoyen ne puisse se saisir de ces enjeux.

Faire vivre la démocratie et animer la ville

Budget participatif

La troisième édition du budget participatif a mobilisé près d'une centaine de bondynois, qui ont déposé des projets pour améliorer leur cadre de vie.

Conseil Consultatif de quartier et Conseil des Sages

Les cinq Conseils Consultatifs Quartiers (CCQ) sont présidés par 5 élu·es Présidents de CCQ. (Mare à la Veuve / Saule Blanc / Merisiers / Noue Caillet / Mainguy). La volonté de la nouvelle municipalité est de relancer le conseil des Sages, le Conseil des jeunes et de créer le conseil municipal des enfants.

Les enfants, acteurs clés des changements de pratiques

Dans les écoles, de multiples actions de sensibilisation

Mieux manger dans les cantines scolaires

Depuis le **1er novembre 2019**, la loi oblige les cantines scolaires à proposer **un repas végétarien** au moins une fois par semaine (c'est-à-dire à ne pas servir de viande). Mais en **Seine-Saint-Denis**, **Bondy** a déjà passé le cap et va même encore plus loin. Depuis la rentrée 2019, les élèves des écoles élémentaires se voient proposer **tous les jours**, sans exception, **une alternative végétarienne** à leur repas. Concrètement, les petit·e·s Bondynois·es ont désormais le choix entre un menu classique et un menu végétarien, c'est-à-dire sans viande et sans poisson, mais avec œufs et laitages.

La valeur nutritionnelle de chacune des recettes végétariennes a été validée par une diététicienne.

Avec cette mesure forte, la ville et le Sirplac, le syndicat public des restaurations de Bondy et de Noisy-le-Sec, entendent répondre à cinq enjeux : pédagogique, environnemental, éthique, économique et sanitaire. « Avoir le choix de ce que l'on va manger permet de mieux profiter de son repas, de mieux gérer son appétit et de moins gâcher », indique la municipalité.

En effet cette politique s'inscrit dans une dynamique de **réduction du gaspillage alimentaire**. Selon un rapport de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) publié en octobre 2018, la viande et le poisson représentent à eux tout seuls 23 % des aliments les plus jetés en restauration collective. Pourtant, « ils représentent la part la plus importante du coût des matières premières et de l'impact environnemental », indique l'agence.

L'intérêt de cette politique est aussi **un intérêt économique.** Qui dit moins de repas gâchés, dit moins d'argent gaspillé. « Pour un restaurant d'école primaire de 200 élèves, le gaspillage représente en moyenne, sur une année, 3,4 tonnes, soit l'équivalent de **13 800 repas gaspillés** pour un coût moyen de 20 000 €/an », indique l'ADEME.

Engagée dans une démarche sanitaire, la ville souhaite également atteindre les 50 % de bio dans les cantines.

Depuis novembre 2019, toutes les villes de France doivent proposer un repas végétarien une fois par semaine. Et d'ici à 2022, les produits bio devront représenter au moins 20% des produits utilisés dans la restauration collective. Aujourd'hui déjà, de nombreuses villes réduisent la viande et intègrent des aliments bio dans les cantines scolaires. Les communes de Bondy et Noisy-le-Sec en Seine-Saint-Denis (93) ont pris la décision d'aller plus loin. Leur Syndicat intercommunal de production et de livraison alimentaire de repas collectifs (Siplarc) s'est engagé depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable exemplaire pour fournir des repas sains, savoureux et accessibles à tous dans les écoles.

Dans ces deux villes où les difficultés sociales et économiques sont importantes, l'alimentation est un véritable enjeu. Les populations fragilisées sont plus sensibles aux mauvaises pratiques alimentaires et le repas servi à la cantine apporte des garanties quant à l'équilibre nutritionnel des enfants. Cela relève d'un impératif sanitaire et social.

Le Siplarc prépare et livre environ 10 000 repas par jour. Il travaille depuis le début à développer des bonnes pratiques en y associant tous les acteurs (ses agents, les enfants et parents d'élèves, les producteurs, fournisseurs, prestataires, associations, élus locaux...). D'ailleurs, il s'inscrit avec les deux villes dans la démarche "Mon Restau Responsable" portée par la Fondation Nicolas Hulot.

Aujourd'hui, le Siplarc structure un projet fort et engagé autour de quatre axes :

La qualité dans l'assiette

- Actuellement 30% de composants bio dans les repas avec un objectif de 50 %
- Un laboratoire d'innovation créé pour passer de 24 à 60 recettes végétariennes
- Double choix d'un plat végétarien et non végétarien chaque jour en septembre 2019

L'environnement

- Remplacement progressif du plastique par des barquettes écologiques 100% bio-compostables et des gourdes réutilisables
- Lutte contre le gaspillage alimentaire (convention avec les Restos du Cœur, sensibilisation des personnels de cantine...)
- Choix de filières responsables (Bio, Bleu blanc cœur, MSC pêche durable, circuits courts...)

L'éducation à l'alimentation et aux valeurs citoyennes

- Faire des enfants des "consomm'acteurs" (testeurs de recettes, choix des produits, enquêtes de satisfaction)
- Actions éducatives en lien avec l'alimentation (ateliers culinaires, concours menus équilibrés
 ...)

L'amélioration des conditions de travail

- Instauration d'un dialogue social constructif
- 1ère édition de la Semaine du bien-être au travail en juillet 2019
- Une charte de l'éco-agent exemplaire

Bien plus qu'une cantine, le Siplarc et les villes de Bondy et Noisy-le-Sec militent pour une démarche à la fois ambitieuse et responsable, sans augmentation du prix du repas grâce à une maîtrise des coûts et beaucoup de bon sens. Les enfants sont ici placés au cœur des choix de leur alimentation tout en veillant à préserver leur équilibre nutritionnel.

Olympe de gouge : l'expérience Olympe de Gouge bientôt généralisée

Compétente en matière de gestion des temps périscolaires des écoles primaires, dont le temps méridien, et disposant d'un restaurant municipal, la Ville de Bondy met en œuvre des actions dans les écoles contre le gaspillage alimentaire.

- Installation de poubelles lors du dépôt des plateaux. L'objectif est de faire prendre conscience de l'importance du gaspillage, à travers l'action de jeter.
- Pesée du gaspillage dans les cantines
- Questionnaires aux familles
- Réflexion sur les menus végétariens

L'expérience Olympe de Gouges

En partenariat avec le Syctom, syndicat de traitement des déchets, et Est Ensemble, la Ville de Bondy a lancé une étude pour tester sur l'école Olympe de Gouges le tri, le ramassage et la valorisation en compost et biogaz des déchets alimentaires.

L'expérimentation s'est faite avec l'entreprise Moulinot, incubée à l'IRD.

Cette action se concrétise par la mise en place d'une table de tri dans la cantine. Une fois collectés, ces déchets seront transformés en compost pour les agriculteurs, tout en produisant des énergies renouvelables grâce au biogaz issu de la méthanisation.

D'une durée de trois ans, cette expérimentation a permis de tester le tri des déchets alimentaires avant d'envisager sa généralisation sur tout le territoire.

Suite à un premier bilan positif le dispositif va être généralisé à l'ensemble des écoles de la ville.

Des espaces pédagogiques et innovants

Le LAB3S: Sols, Savoirs, Saveurs

Ces trois mots en « s » ont inspiré le nom d'un laboratoire inauguré fin juin 2018 sur le campus de l'Institut de recherche pour le développement (IRD) de Bondy : le LAB3S. Né d'un partenariat entre Est Ensemble et l'IRD, ce lieu a pour objectifs de mettre en réseau les professionnels locaux en lien avec l'alimentaire, de développer l'entrepreneuriat avec l'incubateur Bond'innov de l'IRD mais aussi d'amener les habitant es à améliorer leur connaissance en matière d'alimentation, de science, de goût, de cuisine...

Le LAB3S est un laboratoire unique d'agriculture urbaine pour une alimentation saine et durable qui mêle recherche et entrepreneuriat.

En terme d'innovation responsable, les sujets ne manquent pas : circuits courts d'approvisionnement, transformation alimentaire et l'activité culinaire, agriculture urbaine, gestion des bio-déchets ou encore restauration des sols en zone dense urbaine.

LAB3S met en relation chercheur·e·s, entrepreneur·e·s sociaux et société civile pour travailler main dans la main au développement de ce site et pour expérimenter et développer des activités économiques et sociales.

Sur l'année 2019, le LAB3S, avec l'appui du DMOB³, a ainsi mis en place son **premier programme de recherche-action** impliquant une équipe de chercheurs de l'UMR iEES-Paris (IRD) et l'entreprise Moulinot autour de l'amélioration des pratiques de compostage à partir de déchets alimentaires collectés en milieu urbain.

L'IRD, l'UPEC et Est Ensemble se sont également engagés dans une démarche de collaboration autour d'un enjeu de **recherche commun sur les technosols** (sols reconstruits artificiellement) avec le recrutement d'un doctorant qui travaillera pendant 3 ans sur « la diversité des organismes du sol au service de l'ingénierie pédologique : rôle des communautés de vers de terre sur le fonctionnement de Technosols construits ».

En parallèle, le LAB3S a organisé plusieurs ateliers pédagogiques de sensibilisation à l'agriculture urbaine et à l'alimentation durable, avec les établissements scolaires et associations de Bondy. Ainsi, le LAB3S a participé à l'organisation de la semaine de Développement Durable de la ville, en proposant un programme d'activité sur les thématiques de recyclage et d'alimentation saine autour de 4 ateliers ludiques animés par les Petits Débrouillards, les Petits Tabliers et la Société Régionale d'Horticulture de Montreuil, auprès de scolaires de Bondy.

37

³ « Mobilisation de la recherche » qui accompagne les chercheurs à travailler avec d'autres acteurs socioéconomiques (mais tu peux traduire par IRD si tu ne souhaites entrer dans le détail, pareil pour l'UMR iEES, il s'agit du laboratoire de recherche impliqué dans les projets de recherche-action : institut de sciences d'écologie et des sciences de l'environnement.

L'association LAB3S a également été lauréate en 2019 d'un appel à projet du département du 93 qui permettra d'aménager une « Galerie des sols » sur le campus, une installation pédagogique visant à sensibiliser le grand public aux enjeux liés au sol. Cette installation s'est faite en lien avec le projet « Constellation des sols », une installation artistique sur les sols financée par l'IRD, installée au sein d'un espace pédagogique, la Rotonde.

Fruit d'une collaboration pluridisciplinaire entre une équipe de chercheurs de l'IRD, de l'artiste plasticienne Anaïs Tondeur et de l'anthropologue Germain Meulemans, ce projet s'est construit à partir d'une sélection d'objets, de cartographies et d'instruments scientifiques sélectionnés dans les sous-sols de l'IRD à Bondy pour interroger les décentrements du regard du scientifique, les variations de son rôle et sa démarche à travers l'histoire de l'IRD. Ce travail de recherche donnera lieu à la création et à la mise en place d'une exposition pédagogique installée dans l'espace de la rotonde, espace pédagogique récemment rénovée sur le campus de la délégation régionale de l'IRD, à Bondy. L'installation a été dévoilée pour la première fois à l'occasion de la Nuit des idées organisée par l'IRD le 30 janvier 2020.

Enfin, le Campus a, comme chaque année, accueilli différentes manifestations grand public, notamment la Nuit des idées (sur le thème Migrations & Hospitalité), les Rencontres de l'innovation International-Sud organisées avec l'incubateur Bond'innov et plusieurs écoles doctorales thématiques. Dans le cadre de la présidence française du <u>G7</u> en 2019 et à l'initiative de Marlène Schiappa, secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations, le Campus a également reçu une délégation composée par 13 ministres (dont 7 des pays membres du G7) ayant dans leur portefeuille la question des droits des femmes dans la région du Sahel. Cette visite a permis de montrer l'originalité des travaux conduits par l'IRD et Bond'innov dans un site d'exception au cœur de la ville et des diasporas.

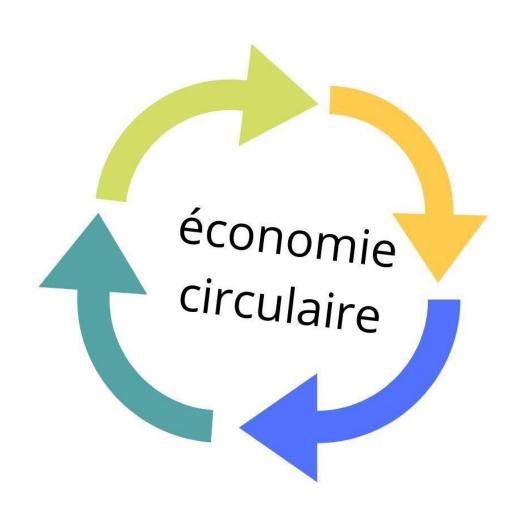
La ferme Caillard

Inaugurée en 2018, le site accueil, un jardin pédagogiques, une ferme pédagogique avec des lapins, des poules, des oies, des chèvres... un rucher, et un théâtre de poche. Une fois par semaine des habitant·e·s viennent jouer aux jeux de société dans la salle principale.

Un espace de restauration doit voir le jour dans les années qui viennent, suite à la démolition d'un des bâtiments, déclaré insalubre.



PARTIE IV Une ville pour tous et attentive à chacun



Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire Solidarité avec les quartiers défavorisés

L'égalité Femmes -Hommes

Solidarité avec les quartiers défavorisés et les personnes en difficultés

Lutte contre la précarité énergétique avec l'Agence Locale de l'Energie et du Climat – Maitrisez votre Energie (ALEC MVE)

« Est en précarité énergétique toute personne ou famille qui éprouve des difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires, en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat. » selon la définition légale inscrite dans la loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite loi Grenelle 2. Selon les derniers travaux de l'Observatoire National de la Précarité énergétique, le phénomène toucherait 5,6 millions de ménages français, soit 20% d'entre eux en 2013.

Le phénomène de précarité énergétique est très marqué sur le territoire Bondynois. Selon le diagnostic du Programme Local de l'Habitat d'Est Ensemble de 2014, 17% des ménages Bondynois se trouvent dans cette situation (soit d'avantage que la moyenne de l'agglo : 15%). De plus, on constate une hétérogénéité du phénomène aussi bien termes répartition que de typologie d'habitat ou des publics touchés. Cela constitue un enjeu majeur pour ville de Bondy et un réel défi pour adapter les modes d'intervention à la diversité des situations rencontrées.

La Plateforme territoriale de lutte contre la précarité énergétique d'Est Ensemble Lauréat d'un appel à manifestation d'intérêt, Est Ensemble a été soutenu par l'Ademe Ile-de-France pour développer une plateforme territoriale de lutte contre la précarité énergétique jusqu'en 2020 au travers d'un appui technique et financier. Initiée par Est Ensemble et développée par l'Agence Locale pour l'Energie et le Climat-MVE, la plateforme doit s'inscrire en complémentarité des actions portées par les différents acteurs du territoire (CCAS, associations...) et vise à améliorer la compréhension des problématiques locales et coordonner les différents acteurs autour de la question de la précarité énergétique.

Elle doit permettre aux communes du territoire de favoriser le repérage et l'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique en s'appuyant sur le modèle suivant :

L'ALEC-MVE assure des missions de **sensibilisation**, **d'information**, de **conseil** en matière d'économies **d'énergie et de transition énergétique** auprès du grand public, des collectivités territoriales et des différents acteurs du territoire. Ses actions de conseil visent à améliorer les cultures communes en matière d'énergie climat et à accompagner la mise en œuvre des politiques publiques.

Les grandes missions de MVE sont :

• une mission **d'information**, de sensibilisation, de conseil en direction des citoyens, associations, professionnels de son territoire dans le cadre du dispositif Espace Info Énergie et du réseau Rénovation Info Service,

• une mission **d'expertise et d'accompagnement** stratégique et technique en direction des collectivités territoriales et de leurs partenaires dans le cadre des politiques locales énergies climat et plus largement celles qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie,

Dans la perspective de l'adhésion de la ville de Bondy, il sera proposé une convention cadre qui aura pour objet de gérer le cadre de coopération entre la Ville de Bondy et l'ALEC-MVE et de préciser les objectifs que l'association s'engage à poursuivre notamment sur :

- la rénovation thermique des copropriétés,
- la précarité énergétique des familles,
- le diagnostic énergétique du patrimoine de la Ville, dont les bâtiments scolaires,
- la formation des personnels chargés de l'entretien des bâtiments communaux,
- la sensibilisation des publics scolaires sur les économies d'énergies, les éco gestes, ...

L'égalité Femme/Homme : un enjeu du développement durable incontournable

La ville demeure un lieu où les déséquilibres entre hommes et femmes restent profonds : l'usage de la ville est majoritairement réservé aux hommes, car pensé par et pour les hommes.

Pour repenser la ville, et permettre aux femmes de se réapproprier l'espace public, la mission égalité Femmes Hommes de la ville multiplie les actions.

Lancement de nouvelles marches exploratoires sur Suzanne Buisson

Depuis 2018, Bondy a organisé des marches exploratoires dans différents quartiers. Les marches exploratoires doivent permettre aux femmes d'être à la fois dans une démarche de proposer aux pouvoirs publics d'engager des changements dans leur environnement, mais aussi de développer leur citoyenneté, en approfondissant leur connaissance du maillage territorial et des compétences et contraintes de chaque institution.

Un groupe de 20 femmes représentatives du quartier avait été constitué et a porté le dispositif. Le but était d'interroger les usages du quartier via trois marches, deux en journée et une nocturne. Le bilan de ces marches a permis de mettre en avant des problèmes identifiés par les femmes et de proposer des solutions. A charge de la ville d'engager les actions nécessaires.

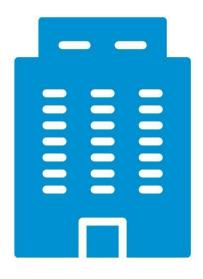
Les femmes ont tendance à avoir une approche plus utilitaire de la Ville : elles prennent majoritairement en charge les déplacements des enfants (école, activités extrascolaires), les courses...

En France, seulement 6% des noms des rues sont données à des femmes.

A Bondy, en comptabilisant les 4 récentes rues données à des femmes sur le quartier De Lattre (George Sand, Julie-Victoire Daubié, Hélène Boucher, Rosa Parks) et les 5 sur la Zac des rives de l'Ourcq

- ⇒ sur les 372 rues Bondynoises, 13% nomment des femmes, contre 2% au niveau national.
- ⇒ 24% de noms de rue donnés à des personnalités nomment des femmes contre 6% au niveau national.

PARTIE V Administration exemplaire



Le garage : un point sur les consommations d'essence Des efforts significatifs sur la consommation de papier

Politique d'achat durable et commande publique Le recyclage des déchets de bureau de l'adminsitration

Le Garage municipal

Une continuité de la promotion de la mobilité douce sur 2020

La réduction des émissions liées aux déplacements des agents de la Ville est un enjeu fort du PCAET. Sur 2020, les actions débutées en 2019 ont perdurées : jalonnement des parcours entre les sites municipaux, installation d'emplacements vélos, mise à disposition de vélos avec assistance électrique pour les déplacements professionnels quotidiens, attribution de vélos et de vélos avec assistance électrique dans les services demandeurs (sports, parcs et jardins, etc).

Le recyclage des déchets liés à l'activité d'un garage (filtres, batterie, pneu, etc) a continué sur l'année 2020.

En 2020, le parc a continué à évoluer avec la commande de véhicules électriques ainsi qu'un poids lourd neuf. Les véhicules arriveront sur 2021. Deux cars ont déjà été remplacés.

Le projet de destruction des anciens véhicules continue. Sur 2020, trois véhicules ont été retirés de la route du fait de leur vétusté.

Des bornes de recharge électrique sont en cours d'installation sur 2 bâtiments de la ville, avec une volonté d'installation sur le 1^{er} trimestre 2021 sur 3 autres sites municipaux.

La consommation en 2020

Sur 2020 (chiffre partiel) la consommation en essence s'élève à 76 000 Litres soit 107 000 €. En comparaison avec 2019 et avec les effets du Covid, la consommation en carburant a diminué de 17%.

Avec l'arrivée de véhicules électriques sur 2021, et l'installation des pistes cyclables, la ville espère continuer dans sa baisse de consommation de carburant.

Des efforts significatifs sur la consommation de papier

La dématérialisation, le pôle affaires juridiques

Depuis plusieurs années la ville de Bondy s'engage dans une dynamique de dématérialisation. A la fois pour des raisons économiques (achat de papier), mais également pour s'inscrire dans une démarche responsable. Ce sont 70% de procédures et de dossiers dématérialisés pour le Conseil municipal (dématérialisation du processus de préparation des séances du CM, dématérialisation de la transmission des délibérations, convocation des commissions municipales par mail...).

Ainsi, tous les conseillers et conseillères municipaux sont destinataires des dossiers du Conseil municipal en format dématérialisé. La lettre de convocation et l'ordre du jour sont adressés en format papier. Depuis le Conseil municipal de décembre 2017, la plateforme BondyCloud est utilisée à la place de WeTransfer. Elle permet d'adresser les documents dématérialisés aux élu·es.

En 2019, la rénovation de la salle du Conseil municipal a permis de projeter des documents en séance et ainsi réaliser des économies d'impression.

Pour 2021 un projet a été lancé en vue de dématérialiser totalement la préparation du Conseil municipal.

La mise en place d'un outil de transmission des documents aux élus sur des tablettes tactiles devrait être effective au cours de 2021.

Les délibérations du Conseil municipal sont transmises au contrôle de légalité par voie dématérialisée. Depuis août 2020, les arrêtés et décisions du Maire sont également gérés de manière dématérialisée avec l'évolution du logiciel de gestion du Conseil municipal.

Politique d'achats durable et commande publique.

La ville de Bondy, pour l'exécution de ses missions et compétences, a recours à l'achat de nombreux produits et matériaux. Ces achats représentent un impact non négligeable (13% des émissions de GES de la Ville) sur lequel la collectivité peut agir tout en assurant une qualité équivalente du service rendu. A ce titre, la Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte vise à développer des modes de consommation plus responsables de la part des pouvoirs publics. En plus de l'impact carbone, la démarche permet d'afficher (en direction des fournisseurs et du public en général) ses attentes et sa volonté d'exemplarité dans le cadre du PCAET. La ville est déjà engagée en ce sens (critères sur la toxicité des produits, les cycles de vie, etc.), mais des marges de manœuvre existent. Depuis 2018 tous les marchés passés par la Ville de Bondy ont comporté des critères de jugement des offres relatifs au développement durable :

- Insertion par l'activité économique
- Qualité environnementale

Le recours aux marchés réservés

Un marché réservé à un ESAT a été lancé durant l'été 2018 pour les prestations de désherbage des voiries et accessoires. Il a débuté en décembre 2018.

Un ESAT Etablissement et Service d'Aide par le Travail, est un établissement médico-social de travail protégé, réservé aux personnes en situation de handicap et visant leur insertion ou réinsertion sociale et professionnelle.

La passation des marchés de la commande publique

Depuis le 1er octobre 2018, tous les échanges pendant la procédure de passation des marchés publics et des contrats de concession se font de manière dématérialisée.

Cette obligation permet de bénéficier d'un gain sur le papier et sur l'affranchissement, mais également de gagner sur le temps de traitement.

Avec cette évolution il est désormais nécessaire de travailler sur le développement de la signature et du parapheur électroniques. Une étude est amorcée en vue d'un déploiement prochain.

Dans le but de réaffirmer leur détermination collective à construire un territoire fort et ambitieux, l'établissement public territorial Est Ensemble et les villes qui le composent ont décidé d'engager des actions de mutualisation de certains achats, dans un double objectif d'optimisation des achats et de rationalisation des dépenses publiques.

La télétransmission des marchés publics au contrôle de légalité, obligatoire depuis le 7 août 2020, a été mise en place dans les délais à la Ville de Bondy. Cela permet de réaliser des économies d'impression (plus d'obligation d'imprimer les pièces des marchés publics en vue de leur transmission à la Préfecture).

Le recyclage des déchets de bureau de l'administration

La Ville de Bondy a confié la collecte, le recyclage, et la valorisation de ses déchets de bureau à l'entreprise ELISE (Collecte des Papiers et des Cartons, cartouches d'encres, piles, capsules café). La Ville a souhaité confier cette prestation à une entreprise de l'ESS.

Les effectifs d'ELISE sont essentiellement constitués de personnes en situation de handicap ou en difficulté d'insertion. En adoptant pour le papier usagé un schéma de recyclage, et non plus l'incinération ou la mise en décharge, on multiplie par 10 le nombre d'emplois créés dans la filière "traitement des papiers-cartons". La Ville participe activement à la prise de conscience collective de l'importance des questions liées à la protection de l'environnement et au développement d'emplois locaux et durables. En effet, en privilégiant le recyclage et en évitant l'incinération d'une grande partie des déchets d'entreprise, elle participe à la réduction de la pollution atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles.

Les actions de formation professionnelle en matière de développement durable.

Formation à l'éco conduite

Un cycle de formation à l'éco conduite à destination des utilisateurs du parc automobile a été organisé en 2020.

- Formation fleurissement aux agents des espaces verts

Adapter la palette végétale pour limiter les arrosages en préservant les ressources naturels.



Renseignements:

Frédéric Gautheron Tél. 01 48 50 54 71 f.gautheron@ville-bondy.fr